



CICA - RE

Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurances
Organisation Internationale à Gestion Commerciale avec Conseil d'Administration — Société au Capital autorisé de 50.000.000.000 de Francs CFA et au Capital libéré de 30.000.000.000 de Francs CFA

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA 11^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS MEMBRES DE LA COMPAGNIE COMMUNE DE REASSURANCE DES ETATS MEMBRES DE LA CIMA (CICA-RE)

L'an deux mil dix-neuf et le dix octobre à Paris (République française) s'est tenue la onzième Assemblée Générale des Etats Membres de la CICA-RE sous la présidence de **Monsieur Sani YAYA**, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise.

Ont participé à cette réunion :

Pour la République du Bénin

Monsieur Romuald WADAGNI
Ministre de l'Economie et des Finances
Représenté par le Directeur Général des
Affaires Economiques,
Monsieur Aristide MEDENOU

Pour le Burkina Faso

Monsieur Lassané KABORE
Ministre de l'Economie, des Finances et
du Développement
Représenté par le Ministre chargé du
Budget,
Madame Edith Clémence YAKA

Pour la République du Cameroun

Monsieur Louis Paul MOTAZE
Ministre des Finances

Pour la République Centrafricaine

Monsieur Henri-Marie DONDRA
Ministre des Finances et du Budget
Représenté par le Directeur des Affaires
Financières, Monétaires, des Assurances et
de la Microfinance,
Monsieur Valentin MAYERE-YOLONGUERE

UN REASSUREUR QUI RASSURE

- Pour la République du Congo**
Monsieur Calixte NGANONGO
 Ministre des Finances et du Budget
 Représenté par le Directeur Général des
 Institutions Financières Nationales,
 Monsieur Constant BADIA
- Pour la République de Côte d'Ivoire**
Monsieur Adama COULIBALY
 Ministre de l'Economie et des Finances
 Représenté par le Directeur des Assurances,
 Monsieur Karim DIARASSOUBA
- Pour la République Gabonaise**
Monsieur Roger OWONO MBA
 Ministre de l'Economie, des Finances et
 des Solidarités Nationales
 Représenté par le Directeur National des
 Assurances,
 Monsieur Olivier MEBLAME ASSAME
- Pour la République du Mali**
Dr Boubou CISSE
 Premier Ministre, Chef du Gouvernement
 Ministre de l'Economie et des Finances
 Représenté par le Directeur du Trésor et
 de la Comptabilité Publique,
 Monsieur Sidi ALMOCTAR OUMAR
- Pour la République du Niger**
Monsieur Mamadou DIOP
 Ministre des Finances
 Représenté par le Directeur du Contrôle
 des Assurances,
 Monsieur Abdou NOMA
- Pour la République du Sénégal**
Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO
 Ministre des Finances et du Budget
 Représenté par le Directeur des Assurances,
 Monsieur Mamadou DEME
- Pour la République du Tchad**
Monsieur Tahir Hamid NGUILIN
 Ministre des Finances et du Budget
- Pour la République Togolaise**
Monsieur Sani YAYA
 Ministre de l'Economie et des Finances

L'ordre du jour portait sur l'examen d'une note relative aux modalités d'application de la cession légale au premier franc à la CICA-RE d'une part et l'examen du projet de révision de certains articles de l'Accord révisé le 05 octobre 2018 portant création de la CICA-RE d'autre part.

A l'issue de la communication du Président du Conseil d'Administration de la CICA-RE sur les deux dossiers et des délibérations, l'Assemblée Générale des Etats Membres a pris les résolutions suivantes :

1^{ère} Résolution portant adoption des modalités de mise en œuvre de la cession légale au premier franc à la CICA-RE.

L'Assemblée Générale des Etats Membres, réunie en sa 11^{ème} session le dix octobre 2019 à Paris (République française), ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la nécessité d'encadrer la mise en œuvre de la cession légale au premier franc à la CICA-RE ;

Vu l'Accord révisé le 05 octobre 2018 à Paris (République française) portant création de la CICA-RE en son article 26.2 ;

Considérant l'un des objectifs de la cession légale à la CICA-RE visant la rétention des primes dans les Etats Membres de la CIMA pour favoriser le financement des économies ;

Considérant le compte rendu des activités du Conseil d'Administration relatives aux modalités de mise en œuvre de la cession légale au premier franc arrêtées à l'issue d'une large consultation des sociétés d'assurance de la zone CIMA ;

- réaffirme son soutien aux projets initiés par le Conseil d'Administration en vue d'accroître la mutualisation des risques et d'améliorer la rétention des primes dans les Etats Membres de la CIMA ;
- adopte les modalités d'application de la cession légale au premier franc telles que proposées par le Conseil d'Administration et portant, entre autres, sur les primes de réassurance, les commissions de réassurance, la participation bénéficiaire, les bordereaux de primes et de sinistres, les périodicités des comptes courants, les obligations réciproques de la CICA-RE et des sociétés d'assurance ;
- décide des modalités d'application du nouveau dispositif de la cession légale en matière de réassurance dans la zone CIMA ;
- approuve, en conséquence, les modifications y relatives apportées aux dispositions de l'Accord portant création de la CICA-RE.

A series of handwritten signatures and initials in black ink, including a large stylized signature on the left and several smaller initials and marks on the right.

2^{ème} Résolution relative à la motion de remerciement au pays hôte.

L'Assemblée Générale des Etats Membres exprime ses sincères remerciements au Gouvernement de la République française pour les facilités offertes dans le cadre de la tenue de la 11^{ème} session de l'Assemblée Générale des Etats Membres de la CICA-RE.

Fait à Paris, le 10 octobre 2019

Pour l'Assemblée Générale des Etats Membres,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by the letters 'Sani YAYA' written in a cursive style.

Sani YAYA